

La Montagne du 30 janvier 2021

Société

Le non des habitants de Saint-Pardoux-la-Croisille (Corrèze) à l'implantation d'éoliennes sur des terrains communaux

Publié le 30/01/2021 à 18h43



La consultation citoyenne a connu une participation de 81 %. © Delphine Simonneau

Invités à se prononcer à travers une consultation citoyenne sur l'implantation de deux éoliennes sur des terrains communaux, les habitants de Saint-Pardoux-la-Croisille ont rejeté le projet à une large majorité.

L'écart conséquent ne prête pas à discussion. Les habitants de la commune de Saint-Pardoux-la-Croisille se sont prononcés contre la location de terrains communaux pour y implanter deux éoliennes. La consultation citoyenne par correspondance organisée par la municipalité a donné, ce samedi 30 janvier, une large majorité aux opposants du projet, qui ont obtenu 107 voix contre 77 aux défenseurs de l'implantation (*).

Cette décision sera entérinée lors d'un prochain conseil municipal. Pour le maire de la commune, Dominique Albaret, c'est la déception qui prédominait, « même si je m'attendais à ce résultat. Le problème des éoliennes est réglé ; le problème de fournir une énergie propre et renouvelable, lui, reste entier ». Un avis défavorable qui prive ainsi la commune d'une rentrée financière non négligeable à hauteur d'environ 120.000 € (location des parcelles, impôts sur la production...). Cette implantation de deux éoliennes sur des terrains communaux fait partie d'un projet d'installation de cinq éoliennes (la construction des trois autres étant prévue sur des terrains privés de la commune) porté par la société Engie Green.



Satisfaction du côté de l'association Agir pour le plateau des étangs opposée au projet.

Vent debout contre ce projet, l'association Agir pour le plateau des étangs s'est logiquement félicitée du résultat de cette consultation citoyenne.

Une première victoire pour les opposants

« La biodiversité est sauvée. C'est une première victoire », assure-t-on du côté de l'association qui avait obtenu, en septembre dernier, auprès du tribunal administratif de Limoges, l'annulation du permis de construire des éoliennes. Si Engie Green a fait appel de cette décision de justice devant la cour d'appel de Bordeaux, le refus exprimé par les habitants de la commune pourrait sonner le glas du projet, à moins que la société ne trouve des terrains privés pour y implanter les deux éoliennes. C'est en tout cas ce que craignait un conseiller municipal. « **Le projet pourrait finalement aboutir sans que la collectivité en touche les bénéficiaires** », a-t-il pesté.

En totale transparence

A quelque chose malheur est bon a pu se dire Dominique Albaret. Le maire de Saint-Pardoux-la-Croisille s'est réjoui de la participation importante (81 %) à cette consultation citoyenne. « Nous pourrions en refaire sur des sujets importants touchant la vie de la commune », a-t-il lancé, un brin amer toutefois contre l'association Agir pour le plateau des étangs qui avait laissé planer des doutes quant à l'équité de ce vote. « Chaque habitant majeur de la commune a disposé d'une voix, contre une seule par résidence secondaire. Nous avons décidé de favoriser l'expression des habitants vivant à l'année à Saint-Pardoux. Tout a été fait dans la transparence », a précisé Dominique Albaret.

(*) *Il y a eu 188 votants sur les 232 pouvant participer à cette consultation citoyenne.*

Frédéric Rabiller